



## Tenonneuse de charpente

### Liste de contrôle

Travaillez-vous, ainsi que vos collaborateurs en toute sécurité à la tenonneuse de charpente?

#### Les principaux dangers sont:

- entrer en contact avec la lame de scie à tronçonner
- entrer en contact avec les lames des scies à tenonner
- être atteint par la projection de pièces ou de partie de pièces à usiner

#### Les principales opérations donnant lieu à l'entrée en contact avec les outils sont:

- le dégagement des pièces (déchets)
- le serrage ou le desserrage de la pièce à usiner
- le réglage d'un outil au cours du fonctionnement de la machine ou pendant la phase d'arrêt des lames de scie

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

## 1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

## 2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

### Dispositifs de protection

- 1** Les machines fabriquées depuis 1997 disposent-elles d'une **déclaration de conformité**? (Fig. 1)  oui  non
- Ces machines sont munies d'une enceinte de protection empêchant l'accès aux outils. Un habillage solide de la table placé à l'avant et à l'arrière de celle-ci empêche tout contact avec les lames des scies.
- Les questions 2, 5 et 9 ne concernent pas ces machines.
- 
- 2** La lame de scie à tronçonner est-elle munie d'une **cape de protection**? (Fig. 2)  oui  non
- 
- 3** La partie non travaillante de la lame de scie à tronçonner située sous la table est-t-elle **encaissée**? (Fig. 2)  oui  non
- 
- 4** La partie supérieure de l'encaissement est-il **chanfreiné** de sorte à permettre la chute de déchets? (Fig. 2)  oui  en partie  non
- Cela empêche leur accumulation et rend tout dégagement manuel superflu.
- 
- 5** Les lames des **scies horizontales** sont-elles encaissées?  oui  en partie  non
- Vu du dessus, la couverture supérieure doit permettre de couvrir entièrement les lames les plus grandes en position la plus avancée.
- 
- 6** Les lames des **scies verticales** disposent-elles d'un habillage?  oui  en partie  non
- Seule la surface dédiée à l'usinage ne doit pas être couverte.
- 
- 7** La partie supérieure de l'encaissement de la scie verticale inférieure est-il **chanfreiné** de sorte à permettre la chute de déchets? (Fig. 3)  oui  en partie  non
- Cela empêche leur accumulation et rend leur dégagement manuel superflu.
- 
- 8** La scie verticale supérieure est-elle équipée d'un dispositif assurant l'évacuation du **déchet** lors du retour du chariot? (Fig. 4)  oui  non
- Cela empêche l'éjection du déchet par la lame de scie horizontale lors du retour du chariot.
- 
- 9** L'arrière de la table coulissante (côté opérateur) dispose-t-il d'une couverture verticale d'au moins **60 cm de long** empêchant l'accès aux lames des scies? (Fig. 5 et 6)  oui  non
- Cette couverture peut être en contre-plaqué, en grillage, en tôle, en matière plastique résistante aux chocs, etc.

### Organes de commande

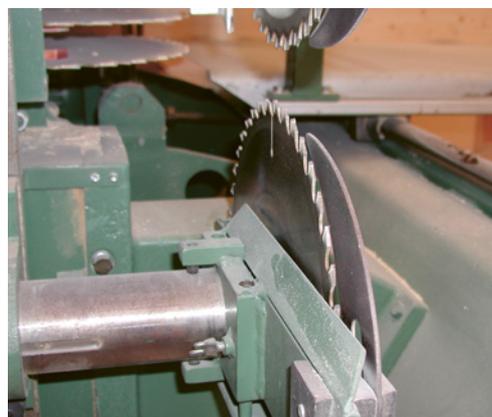
- 10** Chaque **organe de commande** est-il identifié de façon **claire et sans équivoque**? (Fig. 7)  oui  en partie  non



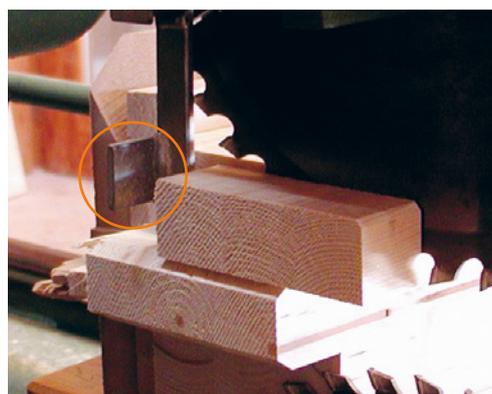
1 Depuis 1997, une enceinte de sécurité empêche tout accès aux machines.



2 Haut de l'habillage recourbé au niveau de la lame de la scie à tronçonner.



3 Haut de l'habillage recourbé au niveau de la lame de scie verticale inférieure.



4 Exemple de dispositif permettant d'évacuer les copeaux au retour du chariot.

### Guide et cale anti-éclats

- 11 Une **cale anti-éclats** est-elle fixée à l'extrémité du guide de façon à ne pas pouvoir être entraînée en cours d'usinage?
- oui  
 en partie  
 non



5 Exemple de couverture.

### Aspiration

- 12 La machine est-elle reliée à une **installation d'aspiration**?
- oui  
 en partie  
 non

### Organisation, formation, comportement

- 13 Des **règles de sécurité** régissent-elles la sécurité au travail au cours de l'utilisation de la tenonneuse de charpente dans votre entreprise?

(Voir à ce propos l'encadré ci-dessous.)

- 14 Le **personnel** est-il **formé** afin de travailler de manière sûre avec la tenonneuse de charpente?
- oui  
 en partie  
 non

- 15 Les supérieurs **contrôlent-ils** le respect **des règles de sécurité** (cf. question 13) et les comportements à risque sont-ils corrigés?
- oui  
 en partie  
 non

- 16 Une **personne** est-elle **chargée** de la **maintenance** de la machine et formée en conséquence?
- oui  
 non



6 Exemple de couverture.



7 Des organes de commande identifiés clairement et sans équivoque.

#### Règles de sécurité (remarques concernant la question 13)

La détermination et l'application de certaines règles de sécurité et de comportement sont indispensables pour la sécurité du personnel. Ces règles sont établies selon les spécificités des machines et de l'entreprise considérées. Leur élaboration repose notamment sur la notice d'instructions des machines et le feuillet d'information «Des règles pour davantage de sécurité» ([www.suva.ch/66110.f](http://www.suva.ch/66110.f)).

#### Exemples de règles de sécurité et de comportement

- La pièce à usiner doit être serrée fermement (sauf en cas de tronçonnage seul).
- Le réglage des outils ne peut être effectué que lorsque les lames des scies sont parfaitement immobiles.
- Les capes de protection et couvertures réglables doivent être ajustées en fonction des pièces à usiner.
- Veiller à l'ordre du poste de travail et ne quitter la machine qu'après l'avoir mise en état de sécurité.
- Porter des lunettes de protection.

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

